

Document: EB 2010/100/R.12/Rev.1
Agenda: 13(a)(i)
Date: 16 September 2010
Distribution: Public
Original: English

A



تمكين السكان الريفيين الفقراء
من التغلب على الفقر

: _____	: _____
: _____	: _____
Deirdre McGrenra	Ulac Demirag
+39 06 5459 2374 : gb_office@ifad.org :	+39 06 5459 2616 : u.demirag@ifad.org :

ii

iii

1

1

-

1

-

1

-

3

-

3

-

4

-

4

-

5

-

6

-

6

-

7

-

8

-

8

-

8

-

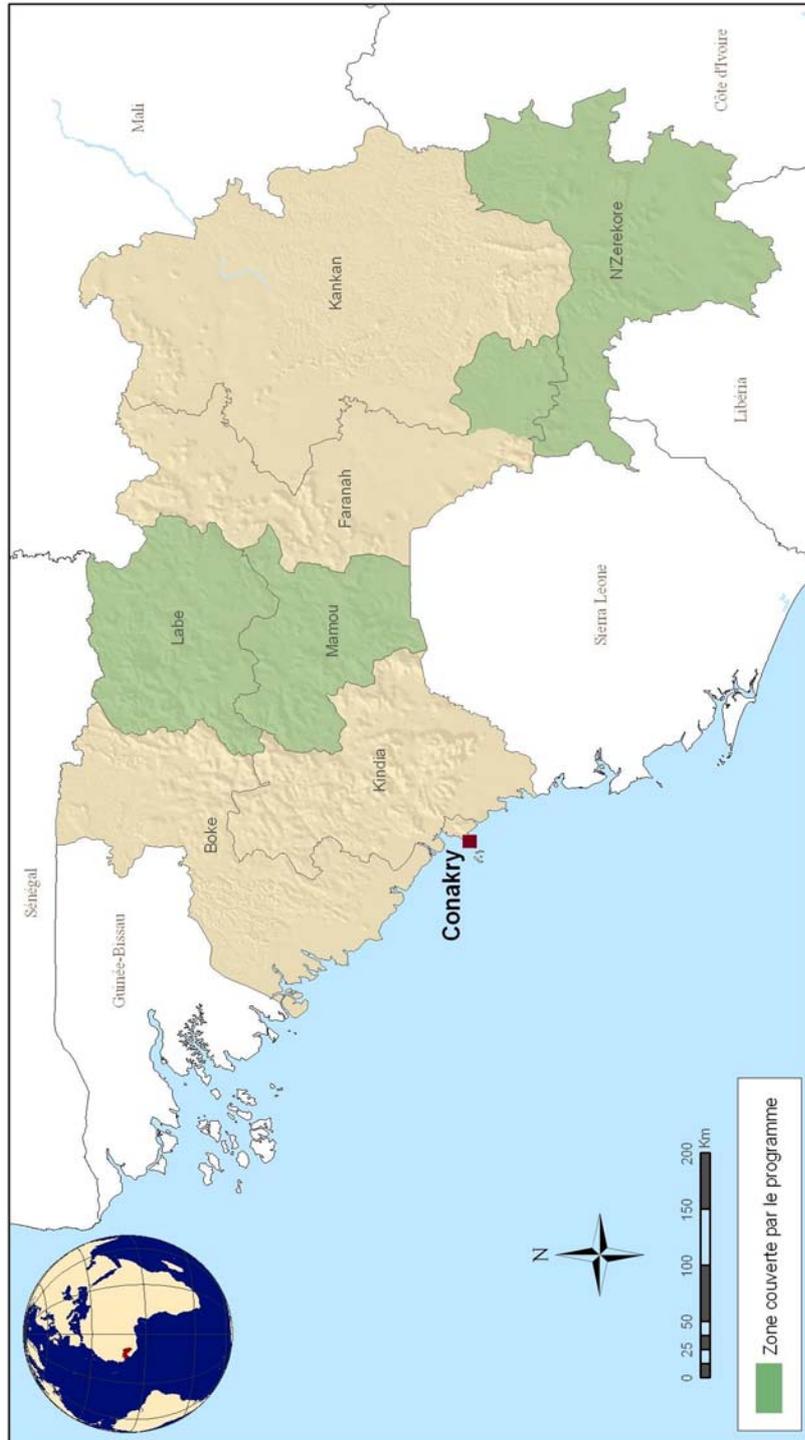
9

1

-

2

-



:

:

:

34.06 :

8.70) 5.80 :

(

13.30) 9.4

(: () **589-GN**

:

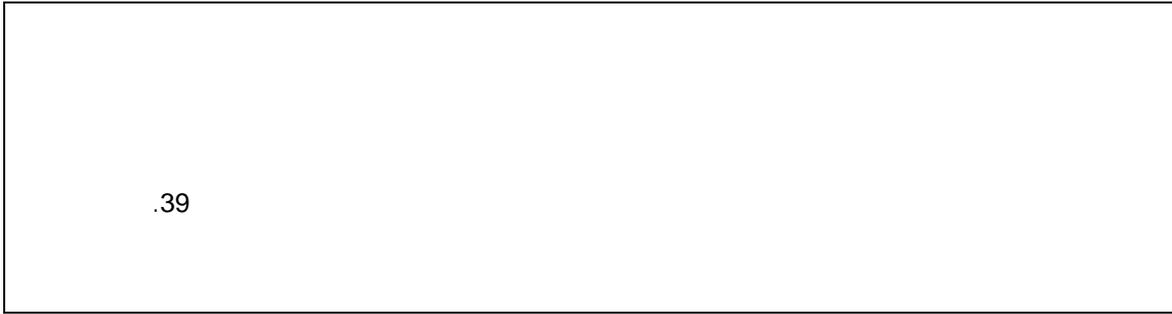
7 :

3.50 :

1.50 :

:

:



.39

-

-

-1

-

5.80

-2

(8.70)

.(EB 2009/96/R.13) 2009 /

8.70

-3

2012-2010

20.3

2015 - -4

141 11 1980 -5

(1) : -6

(2)

()

-7

-8

(1) : -9

(3)

(2)

(5)

(4)

			-
	300 000	50 000	-10
(2)	(1) :	(3)	-11
			-12
	(2)	(1) :	-
			-13
			-14
.2014-2009			-15
	:	2010-2007	

-

-16

-17

-

(2)

(1) :

-18

(3)

(1) :

-19

(2)

()

(3)

(1) :

-20

(2)

(3)

(1) :

-21

(2)

(2) (1) : -22
(5) (8) (4) (7) (6) (3)

50

-

-23

()

-24

(CAFODEC)

(/ /)

-25

18

-26

		34.06	-27
		8.70	
		13.30	589-GN
	3.50		7
			1.50
			-
			-28
(1) :			
	(3)	(2)	
	(4)		
(6)		(5)	
	(7)		
			-29
16			-
			-30

(1) :

-31

(2)

(4)

(3)

(5)

(6)

(7)

(1) :

-32

(2)

)

(3)

.(

-

-33

" "

-34

		-	-35
-		-	
		-	-36
			-37
			-38
		-	-39
:			
(5 800 000)		

Accord de financement négocié:

"Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles"

(Négociations conclues le 13 septembre 2010)

Numéro du don: _____

Nom du programme: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) ("le programme")

La République de Guinée ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

A) Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don supplémentaire pour le financement du Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles – prêt FIDA No. 589-GN (anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière) signé entre la République de Guinée et le Fonds le 27 janvier 2003 et amendé le 16 décembre 2009, afin d'en intensifier l'impact.

B) Le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds OPEP pour le développement international (OFID) ("le Fonds de l'OFID") un prêt pour contribuer au financement du programme d'un montant en principal approximatif de sept millions dollars des États-Unis (7 000 000 USD) aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre le Bénéficiaire et le Fonds de l'OFID ("l'Accord de prêt de l'OFID").

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document. L'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du don est de 5 800 000 DTS.
2. L'année fiscale débute le 1^{er} janvier.
3. Le programme utilisera un compte spécial et un compte d'opération qui seront ouverts à cet effet auprès d'un établissement bancaire pour les opérations financées par le don dans le cadre du programme.
4. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du programme pour un montant de 3 513 400 USD représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant à la fois le programme financé par le présent don et par le prêt FIDA No. 589-GN, qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor.

Section C

1. L'agent principal du programme est le Ministère en Charge de l'Agriculture (MA) du Bénéficiaire.
2. La date d'achèvement du programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du programme.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales.
 - a) Le remboursement de tout montant non justifié relatif au compte spécial du prêt FIDA No. 589-GN pour le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière (PRODAD-GF);
 - b) La mise à disposition en bon état de fonctionnement du mobilier, du matériel, des équipements et des véhicules du PNAFA anciennement PRODAD-GF et des bâtiments et équipement non reformés du Programme de réhabilitation agricole et d'appui au développement local au Fouta Djallon (PRAADEL); et
 - c) La mise à jour du Manuel des procédures administratives, financières et comptables du programme (le Manuel).
2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont les titres et adresses figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de
développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'Économie et des Finances
B.P. 707
Conakry, Guinée

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

Pour le Fonds

Pour le Bénéficiaire

Annexe 1

Description du programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du programme

1. *Zone du programme.* Le programme est un programme national, qui couvrira initialement la région de la Guinée forestière (sept préfectures) et la Moyenne Guinée (régions administratives de Labé et Mamou). La Zone du programme sera élargie afin de couvrir l'ensemble du territoire national au moyen de financements supplémentaires.
2. *Population cible et groupes cibles prioritaires.* Le groupe cible prioritaire du programme est constitué des producteurs agricoles organisés en Organisations professionnelles agricoles (OPA) et caractérisé par: a) des faibles rendements et niveaux de productivité et de compétitivité; b) un faible accès aux équipements et infrastructures de production, transformation et commercialisation; c) une faible superficie exploitée de façon extensive; d) une certaine insécurité alimentaire en période de soudure, souvent due à une mauvaise gestion de l'eau. Parmi ces ménages pauvres, trois catégories sont particulièrement vulnérables et devront susciter une attention particulière: les femmes chefs de ménage, les jeunes diplômés ou déscolarisés et les démobilisés en Guinée forestière.
3. *But.* Le but du programme est d'améliorer de façon durable les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres en Guinée.
4. *Objectif.* L'objectif du programme est d'améliorer la productivité et la compétitivité des activités des ruraux pauvres à travers une professionnalisation et une responsabilisation de leurs organisations dans le développement des filières agricoles porteuses.
5. *Composantes.* Le programme comprend les composantes suivantes:

Composante A. Appui aux OPA et à leurs investissements

La composante sera mise en œuvre par les organisations faitières paysannes et articulée autour de trois sous-composantes dont les objectifs sont: a) d'appuyer la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G) pour la mise en œuvre des aspects transversaux de développement des filières (planification, suivi-évaluation (SE) participatif, dialogue sur les politiques sectorielles, recherche-action); b) d'assister les fédérations et unions avec la planification et la mise en œuvre des activités économiques de développement des filières; c) de faciliter l'accès aux infrastructures, aménagements et équipements nécessaires. Les Plans de travail annuels (PTA) des organisations faitières constitueront la base d'une demande d'appui et seront consolidés dans le Programme de travail et budget annuel (PTBA) du programme.

Sous-composante A1. Appui à la CNOP-G

Le programme signera un contrat de partenariat avec la CNOP-G aux niveaux national et régional. Les activités à réaliser dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes:

- a) Tenue du Conseil agricole régional (CAR) qui regroupe l'ensemble des acteurs de la région intervenant dans le secteur agricole.

- b) Tenue de mini CAR qui se limitent aux acteurs d'une filière et qui permettront d'alimenter la réflexion pour les Plans de développement des filières.
- c) Études et organisation de plateformes de concertation pour accroître le dialogue sur les politiques sectorielles et assurer le plaidoyer des paysans.
- d) Formations transversales.
- e) Élaboration d'un plan d'action genre spécifique aux filières choisies.
- f) Élaboration d'une stratégie de sécurisation foncière des petits producteurs.
- g) Coordination de la recherche-action en faveur de leurs membres.
- h) Activités de communication et de gestion des savoirs.

Sous-composante A2. Appui aux activités économiques des OPA faïtières

Les fédérations et unions des acteurs des filières seront les partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des activités de développement des filières. L'appui du programme à ces organisations faïtières permettra de consolider et d'intensifier les services d'appui déjà offerts à leurs membres de manière insuffisante, ainsi que faciliter leur autonomisation. Les catégories d'appui éligibles au niveau des fédérations, unions sont les suivantes:

- a) La structuration des unions et fédérations concernées, ainsi que la préparation, la mise en œuvre et suivi des PTA.
- b) Les formations diverses des cadres des OPA (vie associative, gestion, genre, suivi et évaluation), l'alphabétisation fonctionnelle surtout pour les femmes.
- c) L'appui-conseil de proximité des petits producteurs et la mise en place d'un réseau de paysans relais.
- d) La multiplication et diffusion de semences améliorées par les paysans multiplicateurs, la mise en place de pépinières villageoises de l'hévéa et de palmier à huile, l'importation des semences de qualité, la multiplication de semences de base.
- e) La mise en place des systèmes d'approvisionnement en intrants agricoles; le programme financera une ligne de crédit pour la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD), qui a démontré déjà une expérience dans la matière. Avec les autres unions/fédérations, des activités pilotes à petite échelle seront organisées à partir de l'année 3 et élargies en fonction des indicateurs de bonne gouvernance.
- f) L'appui au développement des systèmes de récolte/post-récolte, transformation, conditionnement, commercialisation.
- g) Des stages pour les jeunes afin de les professionnaliser.
- h) La recherche-action et des essais agronomiques ou technologiques, indispensables au développement des filières, à la demande des OPA (identification, mise en œuvre des protocoles de recherche et vulgarisation des résultats), en partenariat avec l'Institut de recherche agricole en Guinée.
- i) L'audit organisationnel des OPA faïtières engagées comme maître d'œuvre délégué.

Sous-composante A3. Infrastructures, aménagements et équipements productifs

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante seront les suivantes:

- a) Construction de nouvelles infrastructures, réhabilitation de périmètres aménagés fortement dégradés et formation des producteurs à la gestion et l'entretien des périmètres. À ce titre, le programme financera: i) les services de prestataires pour les études de la situation de référence, les études de faisabilité incluant une évaluation des impacts environnementaux et sociaux; ii) les travaux de génie civil; iii) les études techniques et la supervision des travaux, les audits financiers et comptables. Les OPA bénéficiaires seront sollicitées pour apporter une contribution.
- b) Mise en place des infrastructures rurales d'appui au développement des filières agricoles. Les infrastructures éligibles aux subventions sont notamment: i) les magasins de stockage et de conditionnement, ainsi que la mise aux normes d'anciens magasins; ii) les infrastructures de commercialisation; iii) les sièges de certaines OPA. Les OPA bénéficiaires seront sollicitées pour apporter une contribution.
- c) Acquisition des équipements clés, nécessaires pour la modernisation des filières ciblées et adaptés aux besoins des petits exploitants. Chaque année, une liste des équipements éligibles sera approuvée par le CAI. La liste comprendra trois catégories: équipements légers, équipements moyens et équipements lourds.
- d) Réhabilitation et entretien de pistes d'accès et des ouvrages de franchissement aux périmètres exploités, aux infrastructures et zones de production ciblées pour le développement des filières. Dans le souci de créer des richesses à la base et de pérenniser les pistes rurales, le programme cherchera à ce titre, autant que possible, à réaliser les travaux par des techniques de travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en relation avec la Direction nationale des pistes rurales (DNPR).

Composante B. Appui institutionnel et financier

La composante a pour objectif de créer un environnement favorable au développement des filières, à travers les activités suivantes:

Sous-composante B1. Appui institutionnel

Les services techniques de tous les ministères dont les activités ont un impact significatif sur la performance du PNAFAFA pourraient être considérés pour un appui institutionnel.

Un partenariat sera établi avec le Système d'information sur les prix agricoles en Guinée (SIPAG) afin de poursuivre et pérenniser la collecte des informations sur les prix et les marchés des produits agricoles et des intrants, ainsi que leur diffusion via la radio rurale; de même que la mise en place d'un observatoire sur les prix.

Une assistance technique nationale et internationale ponctuelle et spécialisée sera mise à disposition des organisations faitières pour l'accompagnement méthodologique en matière d'innovation, de développement des filières et de finances rurales, et toute autre activité jugée pertinente. De plus, un contrat cadre avec une institution internationale permettra de garantir un appui permanent sur le plan stratégique et opérationnel.

Sous-composante B2. Développement de services financiers spécifiques

Afin de faciliter l'accès aux intrants et équipements, le programme adoptera une stratégie différenciée en fonction des groupes cibles, leurs capacités financières et les types d'objets de financement. Pour ce faire, le programme envisage la mise en place de mécanismes de financement à coûts partagés, et de faciliter l'agroleasing et le crédit direct en partenariat avec les institutions financières opérant dans la zone d'intervention. Le programme répliquera également la mise en place d'une ligne de crédit spécifiquement pour la PPF, afin de financer l'importation des semences de pommes de terre et d'oignons, ainsi que des engrais.

Sous-composante B3. Consolidation des services financiers de proximité

Ce volet a pour objectif la viabilité des Associations de services financiers (ASF), créées par le PRODAD-GF et le PRAADEL, en vue de capitaliser les résultats (34 ASF) et de garantir la fourniture durable de services financiers de proximité sur leurs segments de marché.

Composante C. Gestion des savoirs et coordination du programme

Sous-composante C1. Communication, gestion des savoirs et visibilité

L'objectif de la sous-composante est i) d'informer et sensibiliser les groupes cibles; ii) d'appuyer la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre dans le cadre du programme et de partager les savoirs. Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes:

- a) Sensibiliser/informer les populations et OPA quant aux activités du programme.
- b) Des activités de communication et la couverture d'événements ponctuels.
- c) Des partenariats pour les activités de partage des savoirs (documenter et diffuser les bonnes pratiques et leçons des projets/programmes).
- d) Un site Internet sera développé avec des liens avec *FIDAFRIQUE*, *Farmers Forum* et le *Portail sur la pauvreté rurale* du Fonds.
- e) En vue d'accroître sa visibilité, le programme s'attachera à produire des supports d'information multimédias.

Sous-composante C2. Coordination

L'objectif de la sous-composante est de mettre en œuvre efficacement les composantes du programme, dans un souci d'une responsabilisation et autonomisation des organisations faitières. Pour ce faire, elle prendra en charge:

- a) L'établissement et le fonctionnement de l'Unité nationale de coordination (UNC) basée à Conakry, les antennes régionales de N'Zérékoré et de Labé, y compris les frais de formation du personnel et l'aménagement et équipement des bureaux.
- b) L'assistance technique spécialisée pour améliorer l'efficacité de la coordination, de la gestion financière, du contrôle interne de la gestion, de la programmation annuelle et du suivi-évaluation.
- c) L'audit externe annuel des comptes du programme.

- d) L'enquête de référence, l'évaluation à mi-parcours et en fin d'exécution, la mission de l'examen à mi-parcours organisée conjointement par le Bénéficiaire et le Fonds, la rédaction du rapport d'achèvement.
- e) La mise en place et le fonctionnement des activités de suivi-évaluation (ressources humaines, matérielles, financières, études thématiques, enquêtes, etc.).

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. Comité de pilotage (CP)

1.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire crée un CP au niveau national par acte administratif de l'autorité compétente.

1.2. *Composition.* Le CP sera présidé par le MA. Il comprendra entre autres: a) les ministères du Plan, de l'Économie et des Finances, de la Décentralisation et du Développement Local et du Commerce; b) l'UNC et les antennes régionales du programme; c) les représentants des Organisations paysannes (OP); d) les représentants des opérateurs économiques; e) un représentant du Fonds. Les *leaders* des OP représenteront au moins 50% du quorum du CP.

1.3. *Responsabilités.* Le CP assumera les responsabilités suivantes: a) superviser l'état d'avancement du programme et veiller au respect de ses objectifs et de sa stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) valider les PTBA; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence des PTBA avec les politiques et projets/programmes en cours. Le CP se réunira deux fois l'an pour valider le rapport d'activités de l'année achevée et le PTBA de l'année à initier. L'UNC assurera le secrétariat du CP.

2. Comité d'approbation des interventions (CAI)

2.1. Un CAI sera mis en place au niveau de chaque région naturelle de la Zone du programme pour recevoir et valider l'éligibilité au financement du programme des interventions de la sous-composante A2, proposées par les OPA haïtières. Le CAI sera présidé par un représentant de la CNOP-G nationale. Il sera composé: a) des représentants des OPA; et b) des représentants du Ministère en Charge de l'Agriculture (MA). L'UNC participera aux sessions des CAI et en assurera le secrétariat.

3. Cadres régionaux de concertation

3.1. *Établissement.* Ces plateformes de discussion seront établies et organisées par la représentation régionale de la CNOP-G.

3.2. *Responsabilités et composition.* Les cadres régionaux de concertation rassembleront les représentants des OPA et opérateurs économiques privés, impliqués dans les filières considérées, Communautés rurales de développement (CRD), organisations non gouvernementales (ONG) et projets intervenant dans les filières, directions régionales des ministères techniques concernés, et antennes régionales du programme. L'objectif est de partager les expériences de terrain, rechercher des complémentarités, harmoniser les approches, réfléchir sur une stratégie d'organisation et de professionnalisation des acteurs des filières.

4. Unité nationale de coordination (UNC)

4.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire crée une UNC par acte administratif de l'autorité compétente. L'UNC sera basée à Conakry, avec des antennes dans chaque région de la Zone du programme (initialement à Labé pour la Moyenne Guinée et à N'Zérékoré pour la Guinée forestière).

4.2. *Composition.* Au niveau national, l'UNC comprendra le personnel suivant: a) un Coordonnateur national; b) un Responsable administratif et financier (RAF); c) un Comptable; d) un Responsable programmation, suivi et évaluation (RPSE); e) un assistant suivi-évaluation; f) un Chargé de la communication, gestion du savoir et visibilité; et g) deux secrétaires. L'UNC disposera du personnel d'appui nécessaire. Au niveau des antennes régionales, chaque antenne comprendra un Coordinateur régional, un Responsable régional de programmation, suivi et évaluation, un Comptable, une secrétaire et le personnel d'appui.

4.3. *Responsabilités.* L'UNC aura la responsabilité de la mise en œuvre des activités du programme, qui comprennent: a) la consolidation et le suivi de la mise en œuvre des PTBA; b) l'accompagnement des OPA; c) la mise en place d'une stratégie de communication et de capitalisation des savoirs; d) la coordination, le suivi des activités, résultats et impacts; e) l'organisation de la tenue des CP et des CAI; f) la signature des protocoles de partenariat avec les OPA et les autres partenaires; g) la gestion administrative et financière du programme; h) la supervision et évaluation du travail des prestataires de services et des partenaires du programme; i) le suivi de la prise en compte de l'inclusion des plus vulnérables, de l'équité et du genre; j) la prise en compte de la protection de l'environnement; k) la mobilisation de l'assistance technique; et l) l'interface entre les acteurs de la mise en œuvre, l'administration et les bailleurs de fonds.

B. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

5. Partenariats techniques pour la mise en œuvre de la Composante A

Le choix des OPA partenaires (unions, fédérations) se fera à partir de critères précis définis dans le Manuel. Au niveau de chaque OPA partenaire, un chargé de programme, responsable du suivi des opérations inhérentes à la collaboration avec le programme, sera identifié.

Dès le démarrage, mais en fonction de leur niveau de maturité, les OPA partenaires seront responsables de: a) l'élaboration de leur Plan d'orientation et d'action (POA) et PTA sur la base desquels seront identifiées les activités éligibles; b) l'information et la sensibilisation de leurs groupements de base; c) le recrutement, le suivi et l'évaluation des prestataires de services pour la mise en œuvre des activités retenues; d) la participation aux cadres de concertation (CAR, mini CAR); e) la mise en place d'un mécanisme de suivi interne des réalisations, de mesure du degré de satisfaction des groupements, ainsi que la rédaction des rapports d'activités semestriels et annuels destinés à rendre compte devant leur Assemblée générale et l'UNC du programme.

Sous-composante A1. Le programme signera un contrat de partenariat avec la CNOP-G au niveau national et régional. La CNOP-G organisera les CAR et les mini CAR, des ateliers participatifs de SE, des activités de gestion des savoirs et certaines formations transversales. La CNOP-G régionale et la Maison régionale des organisations professionnelles agricoles (MAROPA) assureront l'encadrement des fédérations et unions et l'appui à la préparation des POA/PTA.

Sous-composante A2. Les OPA (unions, fédérations) et la MAROPA seront les maîtres d'œuvre délégués de la sous-composante. En fonction de la nature des actions à réaliser et de leur capacité interne, les OPA contracteront directement les prestataires de services, nécessaires pour la mise en œuvre des activités. En cas contraire, l'UNC s'en chargera. L'accompagnement régional sera assuré par les antennes du programme, la CNOP-G régionale et/ou la MAROPA.

Sous-composante A3. Pour la réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricoles, des pistes agricoles, ouvrages et infrastructures, le programme aura recours à des prestataires de services privés à qui seront confiés l'animation, les études techniques, socio-économiques, environnementales et foncières, la réalisation et le contrôle des travaux et la fourniture des équipements. Les OPA assumeront la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, si nécessaire avec l'appui de l'UNC. Les structures régionales et préfectorales, en l'occurrence le Bureau technique du génie rural (BTGR), la Section préfectorale du génie rural ainsi que le Bureau régional des pistes rurales (BRPR) et la Section préfectorale des pistes rurales, chacun en ce qui le concerne, assurera l'encadrement technique adéquat des OPA, la supervision et la contre-expertise des dossiers d'offres de service. Les prestations liées aux études et aux travaux seront confiées à des prestataires de services privés tels des consultants indépendants, des ONG et des bureaux d'études, des tâcherons aménagistes et des entreprises locales. L'UNC signera des conventions avec les services techniques de l'administration (BRPR pour les pistes, BTGR pour les aménagements des bas-fonds et les infrastructures rurales). En fonction des besoins supplémentaires l'UNC recrutera des experts nationaux et internationaux.

Le partenariat avec le BRPR et le BTGR permettra une programmation rationnelle des interventions. Le BRPR assurera également la coordination avec le Projet national d'infrastructures rurales II (PNIR II), dont il est le maître d'œuvre délégué.

6. Partenariats techniques pour la mise en œuvre de la Composante B

Pour la consolidation des acquis des ASF, le programme recrutera un opérateur spécialisé (institution de micro-finance), dont les capacités seront renforcées dans le cadre du partenariat existant entre le Fonds et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et qui est en mesure de garantir une stratégie d'exit. Une concertation avec tout autre bailleur de fonds finançant des ASF sera indispensable. L'assistance technique nécessaire sera mobilisée. S'agissant de l'information sur les prix et marchés, un accord de partenariat sera signé avec le SIPAG, dont le programme financera le fonctionnement.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation des fonds du don.* Le tableau ci-dessous détermine les catégories de dépenses autorisées financées par le don, l'affectation des montants du don à chacune des catégories et le pourcentage du montant des dépenses pour chaque article devant être financées dans chacune des catégories:

Catégorie	Montant du don affecté (Exprimé en DTS)	% des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	140 000	100% Hors taxes
II. Véhicules, matériel, équipements	200 000	100% Hors taxes
III. Formation, information, animation	200 000	100% Hors taxes
IV. Assistance technique et contrats de services	1 030 000	100% Hors taxes
V. Conventions avec OPA	2 550 000	100% Hors taxes
VI. Ligne de crédit	320 000	
VII. Salaires et indemnités	520 000	100% Hors taxes
VIII. Fonctionnement	260 000	100% Hors taxes
IX. Non alloué	580 000	
TOTAL	<u>5 800 000</u>	

2. *Définitions particulières.* Pour les besoins de la présente Annexe, les termes suivants ont le sens précisé ci-après:

“Génie civil” exclut les dépenses pour les infrastructures prévues à la sous-composante A3 et une partie des dépenses pour la supervision et les études relatives à ces infrastructures.

“Assistance technique et contrats de services” exclut les dépenses prévues à la sous-composante A3.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme:

1. *Suivi et évaluation.* Le programme, en collaboration avec le Bureau de stratégie et de développement (BSD)/MA et la CNOP-G, établira un système de SE conforme aux exigences du Bénéficiaire et du Système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds (SYGRI). Le système de SE sera basé sur:

- a) Un suivi interne permanent, basé sur: i) les rapports de suivi des faitières et opérateurs concernés et du BSD/MA en étroite collaboration avec les directions régionales de l'agriculture; ii) un suivi participatif permanent par les cadres de concertation (CAR et mini CAR), organisé par la CNOP-G.
- b) Un atelier annuel d'auto-évaluation, organisé par la CNOP-G et l'UNC afin de faire le point sur les réalisations, d'évoquer les problèmes rencontrés et solutions apportées.
- c) Un suivi périodique sera effectué au moins deux fois par an par les représentants des ministères concernés dans la mise en œuvre du programme. Les frais de missions seront à la charge du programme.
- d) La supervision assurée par le Fonds, avec une forte implication de l'Équipe de gestion du pays comprenant le BSD du MA et les représentants des autres ministères concernés, les directeurs des projets en cours du Fonds, de même que des représentants des OPA. Le Fonds effectuera deux missions de supervision par an, ainsi que deux ou trois missions de contrôle de gestion. Des frais de missions des participants sont prévus.
- e) Des enquêtes de référence au démarrage et à la fin du programme, des analyses de filières, ainsi que des études ponctuelles; ce travail sera confié aux structures externes, recrutées par l'UNC.
- f) Un examen à mi-parcours, et un rapport d'achèvement du programme. L'examen à mi-parcours sera effectué conjointement par le Fonds et le Gouvernement à la fin de la troisième année.

2. *Recrutement.* Le recrutement des cadres principaux du programme, soit: le Coordonnateur national; le RAF; le Comptable et le RPSE se fera par appel à candidature publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

Principaux documents de référence

Documents clés du pays

Ministère de l'Agriculture, d'Élevage, de l'Environnement, des Eaux et du Forêt (MAEEF), Politique nationale de développement agricole – Vision 2015, juillet 2007

Ministère de l'Économie et des Finances et du Plan (MEFP), Document de stratégie de réduction de la pauvreté – DSRP 2 (2007-2010), Août 2007

Documents clés du FIDA

FIDA Cadre stratégique 2007-2010.

Document d'options stratégiques pour le Programme-Pays (COSOP). Document provisoire, FIDA, Mai 2008.

Document de conception de programme et dossiers clés.

IFAD learning notes.

Documents additionnels de référence

« Synthèse des actions de l'AFD en appui à la Fédération des Paysans du Fouta Djallon » Mathilde Cavalier (non daté)

« Plan d'action pour développement agricole durable en Moyenne Guinée », MAEF, Kaba Camara, Adamou Camara, Chérif Bah, Décembre 2006

« Analyse diagnostic de la filière fonio en Guinée », BCEPA/PASAL, Septembre 1999.

« Intensification de la production de pomme de terre au Fouta Djallon », FAO, 2007

« Amélioration de la compétitivité de la filière fonio en Afrique de l'Ouest », UE, 2006

« Bulletin trimestriel– Prix et marchés de produits agricoles, octobre à décembre 2007 » SIPAG, Mai 2008.

Bulletins d'informations « Echo rural » de l'ACA, n°066 / 067 / 069

« Le stockage et la conservation de la pomme de terre de consommation au Fouta Djallon », Atelier Proplant 2007, Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Situation de la filière pomme de terre en Guinée », Atelier Proplant 2007, Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Etude sur les filières et créneaux porteurs dans la zone d'intervention du projet de développement social durable en haute et Moyenne Guinée (PDSO) » ISADES-SARL, 2007.

« Diagnostic des systèmes d'information existants et formulation de stratégies d'information agricole et alimentaire pour l'aide à la décision du MAEEEF », MAEEEF/IRAM/JFDetry, mai 2008

« Activités de commercialisation de la FPF : capitalisation du vécu et perspectives » K.Diallo, M. Barry, V. Beauval, non daté.

« Atelier PROPLANT », Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Recensement national de l'agriculture, RNA, campagne 2000-2001 », MAEEF, mai 2004

« Analyse-diagnostic de l'aval de la filière maïs en Guinée », BCEPA/PASAL, Novembre 2000

« Développement de la commercialisation et de l'exportation de produits agricoles de Guinée – Projet GIN/05/492A » CCI/CNUCED/OMC, Mars 2006.

« Etude sur les technologies améliorées de conservation et de transformation des produits agricoles en Basse Guinée Nord », S.F. Camara/PADER-BGN, décembre 2007

« DYNAFIV, Programmation 2007, Rapport technique » DYNAFIV, Janvier 2007.

« Aide mémoire de la mission de supervision Projets CGN1120 « Appui au développement de la filière en Basse Guinée », et CGN3003 DYNAFIV, AFD, Mai 2008

« Note de capitalisation sur la filière riz en Guinée », DYNAFIV, mai 2004

Manuel d'opérations et de procédures.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
Objectif du Programme FIDA	(* Indicateurs SYGRI)		
Améliorer les revenus des petits paysans et pauvres ruraux en Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages dont l'indice d'accumulation de biens a augmenté * - Ménages bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire * - Prévalence de la malnutrition infantile (garçons/filles) * 	<ul style="list-style-type: none"> - DSRP - Rapport d'évaluation d'impact - Statistiques nationales 	
Objectif spécifique du PNAFA			
Améliorer la productivité et la compétitivité des activités des ruraux pauvres à travers une professionnalisation et une responsabilisation de leurs organisations dans le développement des filières agricoles porteuses.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de paysans faisant état d'une augmentation de leur production/rendement (par sexe et par spéculation) * - Volumes commercialisés par les OPA - Parité : prix local – prix du produit importé - Rapport : prix au producteur/consommateur - Niveau de maturité des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Situation de référence et évaluations à mi-parcours et à l'achèvement - Enquêtes thématiques et analyses - Evaluation maturité OPA - Rapports des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité macro-économique - Les mesures politiques prises par le Gouvernement ne vont pas à l'encontre du développement des filières appuyées
COMPOSANTE A : APPUIS AUX OPA FAITIÈRES ET LEURS INVESTISSEMENTS			
Réalisation A.1 CNOP-G aux niveaux national et régional garantit les services transversaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de politiques appropriées promulguées * - Planification et coordination respecte le timing; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports de la CNOP-G 	
Réalisation A.2. Les OPA faitières et leurs membres développent les filières ciblées.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de paysans ayant adopté les technologies recommandées et inséré dans les filières ciblées * - Evolution des productions et volumes commercialisés - Evolutions des intrants améliorés utilisés - Nombre d'OPA opérationnelles (par type et par activité) * 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports des OPA - Rapports des ateliers d'auto-évaluation participative 	<ul style="list-style-type: none"> - Rentabilité économique des filières choisies - Accès durable des OPA à des financements
Réalisation A.3: L'accès aux infrastructures, aménagements et équipements est facilité.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares aménagés et cultivés * - Nombre d'infrastructures en service (par type) * - Zones désenclavées * - Nombre et type d'équipements en service 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Les périmètres irrigués sont bien entretenus
COMPOSANTE B : APPUI INSTITUTIONNEL ET FINANCIER			
Réalisation B.1. Les services publics offrent des services de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Techniciens du MAE impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E 	
Réalisation B.2 Des informations sur les prix sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence de diffusion des informations sur les prix/marchés - Les analyses sont produites 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E 	
Réalisation B.3 Des services financiers de développement des filières sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Encours de crédit/agroleasing - Encours au crédit ASF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports des institutions financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle ASF est viable.
COMPOSANTE C : GESTION DES SAVOIRS ET COORDINATION DU PROGRAMME			
Réalisation C1: Les expériences du PNAFA et du portefeuille du FIDA sont partagées	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité du PNAFA et du FIDA - Nombre d'innovations répertoriées et documentées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E 	
Réalisation C.2: Mise en œuvre efficace du Programme	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de décaissement des fonds * - Taux d'exécution du PTBA 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision - Rapports de S-E 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité de pilotage se réunit régulièrement